

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 Novembre 2025

Le jeudi 27 novembre 2025 à 19h00, les membres du comité syndical du SERA se sont réunis dans la salle du conseil à Château-Gaillard sous la présidence de M. Thierry DEROUBAIX, Président du syndicat, dûment convoqués le 20 novembre 2025.

<u>Collège Assainissement</u> : 30 délégués en exercice	<u>Nombre de délégués présents</u> : 20	<u>Nombre de votants</u> : 24
---	---	-------------------------------

Présents : Abergement-de-Varey : M P DEYGOUT, M L. ROBERT ; Ambérieu-en-Bugey : M T. DEROUBAIX, M J. GUERRY, M. J RIGAUD ; Ambronay : M F. BUFFET ; Ambutrix : M D. DELOFFRE ; M N. DAMIANS ; Bettant : M F. ROSTOUCHER suppléante, M G. ROUYER ; Château-Gaillard : M JP. THIBAUD, M E. VINCONNEAU ; Châtillon-la-Pallud : M P. VFRNF ; Douvres : M C. LIMOUSIN ; M Y. PROVENT suppléant ; Oncieu : M D. JACQUEMIN, Mme L. DUCLOS suppléante ; Saint-Denis-en-Bugey : M G. CAGNIN ; St Rambert-en-Bugey : Mme J. CANARD ; Torcieu : M G. VALERIOTI ;

Pouvoirs : Ambronay : M B NASSIA à M F. BUFFET Saint-Denis-en-Bugey : M P. COLLIGNON à M G. CAGNIN ; St Rambert-en-Bugey : M G. BOUCHON à Mme J. CANARD ; Torcieu : Mme E. BARBARIN à M G. VALERIOTI ;

M. LIMOUSIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Décision Modificative N°3 – Exercice 2025 - Budget Assainissement

Ajustement des dotations aux amortissements et reprises – Opérations d'ordre budgétaires

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget et aux décisions modificatives, ainsi que l'article L.1617-5 relatif à l'admission en non-valeurs ;

VU le budget primitif du Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu pour l'exercice 2025 ;

Le Président expose à l'assemblée que, conformément au référentiel comptable M49, les immobilisations doivent être amorties sur la base de leur durée réelle d'utilisation.

Suite à une révision des plans d'amortissement et à l'intégration des biens nouvellement mis à disposition ou réévalués, il convient de procéder à un ajustement des dotations aux amortissements ainsi qu'aux reprises correspondantes.

Ces opérations sont sans impact sur la trésorerie, mais doivent être inscrites tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement afin d'assurer la sincérité du budget.

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les mouvements nécessaires :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	312 512,15 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	312 512,15 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	212 512,15 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 512,15 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	312 512,15 €	0,00 €	312 512,15 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 512,15 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 512,15 €
D-13913 : Départements	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28033 : Amortissement de frais d'insertion	0,00 €	123 020,38 €	0,00 €	0,00 €
D-28125 : Terrains bâties	0,00 €	1 449,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28155 : Outilage industriel	0,00 €	6 988,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28172 : Amort. agencements et aménagements terrains (mise à disposition)	0,00 €	1 131,82 €	0,00 €	0,00 €
D-28173 : Amort. constructions (mise à disposition)	0,00 €	69 445,39 €	0,00 €	0,00 €
D-28181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	10 477,56 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	312 512,15 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	312 512,15 €	0,00 €	312 512,15 €
Total Général		625 024,30 €		625 024,30 €

Le comité syndical, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- 1 D'APPROUVER les ajustements d'amortissements et reprises détaillés dans le tableau présenté en séance, pour un montant total de 625 024,30 € ;
- 2 D'INSCRIRE ces opérations d'ordre aux comptes :
 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : D-023 (312 512,15 €)
 - Recettes : R-777, R-7811 (total 312 512,15 €)
 - Section d'investissement :
 - Recettes : R-021 (312 512,15 €)
 - Dépenses : comptes D-28..., D-13... (total 312 512,15 €)
- 3 D'AUTORISER le comptable public à passer les écritures correspondantes dans la comptabilité de l'exercice 2025 ;
- 4 Le présent acte sera transmis au contrôle de légalité et notifié aux services financiers.

Fait et délibéré le 27/11/2025

Thierry DEROUBAIX, Président

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251203-D-2025-082-DE
Date de réception préfecture : 03/12/2025

La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.